

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PIERRE PLUS

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Siège social : 147, boulevard Haussmann, 75008 Paris.
382 886 323 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la SCPI PIERRE PLUS sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 20 juin 2012 à 14 heures au siège social. A défaut de quorum, les associés sont informés que l'assemblée générale, sur seconde convocation, se tiendra le mercredi 27 juin 2012 à 14 heures au siège social. Les associés seront appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

I. Lecture :

- du rapport de la société de gestion ;
- du rapport du Conseil de surveillance ;
- des rapports du commissaire aux comptes.

II. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus à donner à la société de gestion.

III. Approbation des conventions réglementées.

IV. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution.

V. Constatation du capital effectif arrêté au 31 décembre 2011.

VI. Affectation du résultat.

IX. Autorisation donnée à la société de gestion de céder des éléments du patrimoine et de percevoir une rémunération.

X. Pouvoirs aux fins de formalités.

XI. Questions diverses.

Les associés de la SCPI PIERRE PLUS seront appelés à voter sur les projets de résolutions suivants.

Première résolution. — Après avoir entendu le rapport de la société de gestion, le rapport du Conseil de surveillance et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion sociale et donne quitus de sa gestion à la société de gestion CILOGER.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-76 du code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et approuve son contenu.

Troisième résolution. — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à :

- valeur comptable : 176 545 554 €, soit 879,79 € pour une part ;
- valeur de réalisation : 185 959 746 €, soit 926,71 € pour une part ;
- valeur de reconstitution : 213 802 973 €, soit 1 065,46 € pour une part.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, arrête le capital effectif de la SCPI au 31 décembre 2011 à la somme de 122 406 870 €.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 7 803 350,34 € qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 392 760,24 €, forme un revenu distribuable de 8 196 110,58 €, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

— à la distribution d'un dividende, une somme de : 7 796 229,35 € ;

— au report à nouveau, une somme de : 399 881,23 €.

Sixième résolution. — L'assemblée générale autorise la société de gestion à céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement de la SCPI, dans les conditions fixées par l'article R.214-116 du Code monétaire et financier, et à réinvestir les produits de ces arbitrages.

Cette faculté est consentie à la société de gestion jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour sa prestation d'arbitrage et de réinvestissement, la société de gestion percevra une rémunération hors taxes de :

— 0,5% du prix de cession net vendeur, cette rémunération étant perçue à réception des fonds par la SCPI ;

— 2% des investissements hors taxes, droits et frais inclus, lors du réemploi des fonds provenant des cessions visées ci-dessus, cette rémunération étant perçue au fur et à mesure des décaissements.

Septième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes les formalités légales, administratives, fiscales et autres, et, de signer à cet effet, tous actes, dépôts et en général, toutes pièces nécessaires.

1203470